

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**  
REUNION DU 31/01/2023  
DECISION N° 20230131\_B\_009

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
M. Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Martine GINET  
Etaient excusées représentées : Nathalie JOLIVET : pouvoir  
à M. VIAL, Christine BONNEFOY : pouvoir donné à  
M.GIRODET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du  
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil  
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :**  
**Objet : Convention de participation à des charges de fonctionnement à passer avec**  
**l'association Jeunesse et Loisirs de Pont Salomon, pour l'utilisation du bâtiment**  
**communautaire situé rue des acacias par des services en régie**

Le Bureau,

N° 20230131\_B\_009

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation à des charges de fonctionnement  
à passer avec l'association Jeunesse et Loisirs de Pont Salomon, pour  
l'utilisation du bâtiment communautaire situé rue des acacias par des  
services en régie avec une participation aux frais d'entretien des locaux  
ainsi qu'aux frais liés à la maintenance informatique, fourniture et livraison  
du papier, consommables et charges d'exploitation à hauteur de 2000 € par  
an.
- La convention est valable pour l'année 2023
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 31 janvier 2023



Le Président,

Frédéric GIRODET